

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/03/2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix mars,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ÉTIENNE-DE-FOUGÈRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CABAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 Mars 2021

(report de la séance prévue initialement le 03 Mars 2021 pour cause d'un cas positif à la covid 19)

Étaient présents : M. CABAS Jean-Paul – M. BERTOMEU Serge – M. LIABOT Frédéric – Mme CANU Nathalie – M. GRELET Rémy – M. TOMEO Thierry – M. RIGAUT Bruno – M. RADIGOIS Maurice – Mme GIRAUD Marie-Laure – Mme AUDEVAL PAGES Nicole – Mme MAYET-LORENZATO Jeannine.

Absents excusés : M. FERNAND Patrick – M. SONSON Alain - Mme FILIPOZZI Juliette.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CANU

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la présence de Monsieur Guillaume LEPERS, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. Il vient afin de présenter la CAGV et ses services. Le Conseil Municipal débute dès son départ.

Le procès-verbal du 13 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

1/ Affaires scolaires :

Rythmes et horaires applicables à la rentrée de septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

– Décide de demander au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, l'autorisation de maintenir, dès la rentrée scolaire 2021/2022, l'organisation du temps scolaire hebdomadaire proposée ci-dessous sur les 36 semaines annuelles qui composent l'année scolaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8 h 45 – 12 h 00	Classe	Classe		Classe	Classe
Après-midi 13 h 45 – 16 h 30	Classe	Classe		Classe	Classe

Situation du RPI Saint-Etienne-de-Fougères/Monclar: Monsieur le Maire rend compte de la réunion avec Monsieur le Maire et les élus en charge des affaires scolaires de Monclar concernant la convention liant les 2 écoles, prise en 2010. Une prochaine réunion est prévue le 22 Mars 2021.

2/ Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

Monsieur le Maire rend compte du Bureau Communautaire du 23 Février 2021 et des différents projets concernant la CAGV, notamment au niveau des ordures ménagères et de la taxe incitative. Ce dossier sera étudié, en partenariat avec le service environnement, courant Mars.

3/ Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet, déposé par Monsieur GOULINAT, concernant l'aménagement d'un lotissement (9 lots à bâtir) au lieu-dit « Piles ».

4/ Affaires communales :

Place de l'Église et modification de l'entrée de l'école : plan de financement

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ces travaux pour un montant de 116 297, 80 € HT soit 139 558 € TTC,

Prévoit d'inscrire au budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération d'investissement, au vu des montants présentés,

Approuve le montage financier prévisionnel susmentionné,

Sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR,

Sollicite une subvention auprès de Territoires d'énergie,

Sollicite une subvention au titre amendes de police,

Sollicite une participation auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au titre de la voirie classée.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à solliciter toutes les subventions pour la réalisation de ce projet.

Vente garage sis "Bourg Sud", cadastré B n° 1205 partie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- donne son accord pour la cession de gré à gré de la propriété immobilière sise "Bourg Sud", cadastré B n° 1205 partie, au prix de 5 000 euros, avec paiement comptant.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5/ Charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de Charte envoyé par le Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire un report de cet ordre du jour afin de pouvoir étudier plus précisément la Charte.

6/ Restructuration du secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la note de service adressée aux employés communaux notifiant que Madame Carine COLLEONI prend la fonction de secrétaire principale.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Sainte-Livrade-sur-Lot entre dans le programme Petites Villes de demain.
- Fleurissement au niveau du parking de la Mairie à venir.

Fin de la séance à 22h00.